

DEMANDE DE PASSEPORT

***DELAI D'OBTENTION DE 2 A 3 SEMAINES HORS PERIODES DE VACANCES
DURANT LESQUELLES SES DELAIS SONT PLUS LONGS***

- Passeport à remplacer
- Copie intégrale d'acte de naissance (mairie du lieu de naissance)
- Copie intégrale d'acte de naissance du parent déposant le dossier de l'enfant mineur
- 2 photos couleur (moins de 6 mois)
- 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois au nom de l'intéressé (impôts, attestation de sécurité sociale, quittance EDF, téléphone...)
- Si pas d'ancien passeport, la carte nationale d'identité

En cas de perte ou de vol

- Déclaration de perte (mairie du lieu de domicile)
- Déclaration de vol (gendarmerie, commissariat ou ambassade)

Pour les couples non mariés ou divorcés

- Jugement de divorce (copie intégrale)
- Autorisation du 2^{ème} parent

Pour les personnes dont les parents ne sont pas nés en France ou ayant eu la nationalité française

- Certificat de Nationalité Française

Le prix des titres de voyage

Majeur : 89 €
Mineur de 15 à 18 ans : 45 €
Mineur de moins de 15 ans : 20 €

La présence des enfants est obligatoire.

Les imprimés ne peuvent être confiés, ils sont donc à remplir sur place par l'intéressé et devront également être retirés par l'intéressé.
Les urgences pour les passeports n'existent plus, sauf impératifs médicaux ou humanitaires.